DOSSIER DE PRESSE
Vendredi 3 avril 2020

COVID-19

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Sommaire

ÉDITORIAL DE CAROLE DELGA 03

MESURES PRISES PAR L'ÉTAT ET LES RÉGIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES . 05

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE 06

L'OCCITANIE PROTÈGE FACE AU COVID-19 07

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN 08

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER 10

LA RÉGION PROTÈGE LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANTS ET LES SALARIÉS 12

L'OCCITANIE PRÉPARE L'AVENIR 15

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 16

LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE 16

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE 18

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX 19

LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE 19

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

La Région reste aux côtés des habitants :

Soutien aux entreprises : **0800 31 31 01** gratuit

Accompagnement Emploi – Formation : **0800 00 70 70** gratuit

Transports à la demande pour le personnel soignant : **0805 460 306** gratuit

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

© Grollier Philippe - Région Occitanie

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 restera sans aucun doute dans l'Histoire de notre humanité. Par son ampleur, cet événement inédit a en effet bouleversé nos vies, nos habitudes, et sans doute, notre perception du monde. Cette crise sanitaire sans précédent à l'échelle du siècle se mue de fait en une crise sociale, économique, voire démocratique. Elle nous interroge sur l'instant, notamment sur notre capacité à faire face sur le plan sanitaire ; elle ne fait que confirmer l'urgence environnementale et nous interroge plus profondément sur le modèle de société que nous devons construire dans un avenir proche, le rôle de l'Etat, et sans doute, une nécessaire poursuite du processus d'une décentralisation agile et efficace dans le cadre de la République une et indivisible.

Le 19 décembre 2019, la Région Occitanie a voté son budget primitif pour l'année 2020, une région bien gérée avec un investissement, de plus d'1,2 milliard d'euros de travaux et d'aides, utile et juste pour tous. Ce budget offensif permet, sans attendre, de parer aux premières urgences de la crise et de proposer des mesures exceptionnelles qui sont présentées dans ce rapport. D'abord la nécessité d'aider les personnels de santé et de protéger les plus fragiles, socialement et économiquement, puis de préparer dès à présent l'avenir. Nécessairement, au regard de la situation et de ses évolutions encore incertaines, il faudra aller plus loin dans les prochaines semaines dans la politique de relance de l'activité de notre pays, levant de fait les contraintes du pacte de Cahors, et dans la définition de ses priorités. La Région y est prête.

Au cours de cette même assemblée plénière de fin d'année, les élus régionaux ont adopté une délibération « Occitanie 2040 : un nouveau modèle de développement durable et de justice sociale ». Cette réflexion, née après quatre ans d'actions, mettait en perspective la nécessité de poursuivre le cap engagé, celui d'un projet collectif, positif, durable, juste, équilibré, s'appuyant sur la citoyenneté active, à même de retisser les liens, humains d'abord, mais aussi territoriaux. Notre volonté est claire : répondre aux attentes de nos concitoyens quel que soit leur milieu social, leur lieu de vie, leur origine tout en préparant l'avenir pour les générations futures, en préservant notre environnement, en rééquilibrant nos modes de consommation et en s'appuyant sur des valeurs fortes avec la volonté indéfectible de rassembler, redonner du sens à l'action publique et garantir un progrès partagé.

C'est à l'aune de ce projet « Occitanie 2040 » qui commence à devenir réalité que nous avons travaillé l'architecture de ce plan global pour préserver au maximum notre région des effets du COVID-19.

C'est parce que nous croyons au service public, notamment ceux de la santé, de l'éducation et des transports, *que notre première priorité est de préserver la santé de nos concitoyens par l'achat massif de masques, de soutenir les entreprises et leurs salariés produisant du matériel sanitaire et de mettre en place, par notre compétence en matière de transports, le transport à la demande (TAD) des personnels hospitaliers. Côté éducation, notre volonté sans failles de donner à nos jeunes les moyens d'étudier, notamment par le biais de manuels et d'ordinateurs gratuits, trouve ici tout son sens : nous élargissons d'ailleurs notre action en distribuant des ordinateurs aux étudiants les plus démunis. Et nous proposons la gratuité et l'adaptation des plans de transports à tous ceux et celles qui ont aujourd'hui l'obligation de se déplacer.*

C'est parce que nous croyons à la solidarité *que nous permettons la mobilisation des apprenants en formations paramédicales, l'attention aux plus fragiles, l'adaptation des formations pour les demandeurs d'emploi. Un dispositif spécial est prévu pour les associations par la création d'un Fonds de solidarité garantissant aux nombreuses associations de maintenir leur activité pendant et au sortir de la crise, plan élaboré en lien avec les Départements, les agglomérations et les métropoles. Une mission de coopération et de solidarité internationales va également être menée dans les prochaines semaines au niveau de l'Eurorégion.*

C'est parce que nous croyons que l'économie doit être génératrice de richesses pour tous *que nous déployons des aides exceptionnelles aux entreprises et à leurs salariés. En élargissant les aides de l'Etat, en pleine concertation avec les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs économiques de la région, une mesure unique en France, à savoir un dispositif complémentaire, le « fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » pour les indépendants et les entreprises de 0 à 10 salariés ayant connu une baisse de chiffre d'affaires de 40 à 50 %. Au-delà de l'urgence, nous voulons d'ores et déjà préparer la reprise en soutenant dès aujourd'hui l'investissement des entreprises par un Pass spécifique, le Pass Rebond Occitanie. Nous bâtirons un plan de relocalisation de l'industrie dont cette crise souligne l'urgence pour la France et pour l'Union européenne. Il est doublé d'une volonté forte de promotion de notre territoire régional, en soutien notamment aux acteurs du tourisme à travers un plan sur « l'Occitalité », dans les mois à venir.*

C'est parce que nous croyons au « Produit en Occitanie », *à la qualité de nos produits et au travail remarquable de nos agriculteurs, viticulteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, que nous allons développer le soutien à ces filières. Un soutien en actes, durant la crise, avec notamment la création de la plateforme « solidarite-alimentation-occitanie.fr » qui permet aujourd'hui à des milliers de producteurs de notre région de livrer à domicile des produits frais et locaux. Ce travail, débuté lors de l'adoption de notre Pacte régional pour une alimentation durable, va s'intensifier avec notamment une aide aux regroupements de livraison que nous entendons faire perdurer après cette crise sanitaire.*

La cohérence de ce plan d'urgence est importante : elle puise sa source dans les nombreuses politiques publiques mises en œuvre depuis plus de quatre ans. Elle se situe dans la droite ligne de notre ambition « Occitanie 2040 ».

Nous avions une conviction née de l'urgence écologique et sociale : notre mode de vie, le travail, les déplacements, les modes de consommation, l'interaction démocratique, ne seront plus jamais comme avant. Cette crise sanitaire, dont on ne connait pas encore toute la portée, renforce notre détermination à mettre en place ce nouveau modèle de société.

Nous avons à concilier, à combiner :

- *Une ouverture au monde et à l'international avec une relocalisation des productions vivrières et des activités sanitaires,*
- *Le progrès et le prendre soin,*
- *La croissance, dans tous les sens du terme, avec une évaluation beaucoup plus large que le seul PIB, soucieuse de protéger l'environnement et de garantir la justice sociale.*

Nous devons sortir grandis de cette pandémie et aborder une nouvelle Renaissance. Ce premier plan illustre de façon claire et volontariste les actions immédiates à mettre en œuvre et prépare le futur plan de relance pour bâtir collectivement avec l'Etat, les acteurs économiques et de la société civile, les citoyens et les collectivités locales.

La Région Occitanie mobilise au total un **budget de 250 M€** avec un effet **levier de 450 M€.**

Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CRISE DU COVID-19

MESURES ÉTAT/RÉGION OCCITANIE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

MESURES DU GOUVERNEMENT

1 - DÉLAIS DE PAIEMENT d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)

2 - REMISES D'IMPÔTS DIRECTS pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes

3 - REPORT DU PAIEMENT des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité

4 - Aide à la négociation avec les banques, d'un **RÉÉCHELONNEMENT DES CRÉDITS BANCAIRES**

5 - Maintien de l'emploi dans les entreprises par **LE DISPOSITIF DE CHÔMAGE PARTIEL SIMPLIFIÉ ET RENFORCÉ**

6 - APPUI AU TRAITEMENT D'UN CONFLIT avec des clients du fournisseur

Pour plus d'informations sur les dispositifs de l'Etat :

www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

MESURES DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

1 - Mise en place d'un **NUMÉRO VERT DÉDIÉ AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES :**
0800 31 31 01 gratuit

2 - MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES de la formation professionnelle et **FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES** des organismes de formation

3 - SOUTIEN À LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES (Ex. : BTP : fonds d'indemnisation pour couvrir une part des coûts fixes / Transports : prise en charge extracontractuelle des frais fixes / Tourisme et culture : Fonds régional d'urgence)

4 - Mise en place de **MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS ET DES LOYERS DUS**

5 - Création d'un **DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNEL** spécifique à l'Occitanie prévoyant une aide de la Région **AUX ENTREPRISES DE 0 À 10 SALARIÉS** dont le chiffre d'affaires aura baissé de 40 à 50% entre mars 2019 et mars 2020
- ➡ 1000 € versés pour les indépendants ou micro-entrepreneurs à 0 salarié
- ➡ 1500 € versés aux entreprises de 1 à 10 salariés

6 - Mise en place d'un **CONTRAT DE TRÉSORERIE** pour les entreprises de + de 10 salariés et d'un **PASS REBOND** pour les entreprises de 1 à 250 salariés et les exploitations agricoles

Pour plus d'informations sur les dispositifs de la Région Occitanie :

www.laregion.fr/-COVID-19-

MESURES COMMUNES GOUVERNEMENT ET RÉGIONS DE FRANCE

1 - Création de **TASK FORCE OU CELLULES DE CRISE RÉGIONALES**

2 - AIDE EN FAVEUR DES TPE, DES INDÉPENDANTS, DES PROFESSIONS LIBÉRALES, DES MICRO ENTREPRISES ET DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES les plus touchés grâce à la création d'un Fonds de solidarité national :
—> jusqu'à 1500€ d'aide mensuelle pour perte d'exploitation
—> 2000€ d'aide forfaitaire pour impossibilité de régler les créances

3 - Reconnaissance du Coronavirus comme un cas de force majeure pour les marchés publics et donc **NON APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARDS POUR LES ENTREPRISES**

4 - RÉPONSES AUX PROBLÈMES DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES
Etat —> 300 Mds€ pour garantir des lignes de trésorerie bancaires
Régions (généralement avec Bpifrance)
—> garantie, prêt rebond, différé de remboursement des avances remboursables, etc.

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

250 M€ engagés par la Région Occitanie. **450 M€ de retombées.**

1 - LA RÉGION PROTÈGE **CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN**

MESURE 1
Acheter des masques face à la pénurie ..... **14,2 M€**

MESURE 2
Accompagner les entreprises qui produisent du matériel sanitaire . **1 M€**

MESURE 3
Offrir des transports adaptés et transports à la demande des personnels du secteur de la santé ..... **2,5 M€**

MESURE 4
Favoriser les dons alimentaires, d'équipements et réquisition d'établissements

2 - LA RÉGION PROTÈGE **CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER**

MESURE 5
Encourager les apprenant.e.s en formations paramédicales et sociales à se mobiliser et soutenir les organismes de formations sanitaires et sociales..... **2,8 M€**

MESURE 6
Contribuer à la continuité pédagogique pour les lycéen.ne .s et les étudiant.e.s ..... **1,5 M€**

MESURE 7
Adapter l'offre de formation pour les demandeurs d'emplois..... **2 M€**

MESURE 8
« Former plutôt que licencier » pour les salariés en baisse d'activité ..... **4 M€**

3 - LA RÉGION PROTÈGE **LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S, ET LES SALARIÉ.E.S**

MESURE 9
Service régional de proximité avec les Maisons de Ma Région et Ad'Occ, et appui juridique..... **0,5 M€**

MESURE 10
Cellule de continuité économique Etat-Région avec les fédérations des professionnels

MESURE 11
Soutenir les entreprises en marché (exécution des contrats et marchés, paiements des subventions...)..... **30 M€**

MESURE 12
Reporter les remboursements des avances remboursables et exonérer de loyers les entreprises hébergées en pépinières ..... **7,4 M€**

MESURE 13
« Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » pour les entreprises de 0 à 10 salariés ..... **50 M€**

MESURE 14
Fonds pour les entreprises en difficultés de + 10 salariés ..... **10 M€**

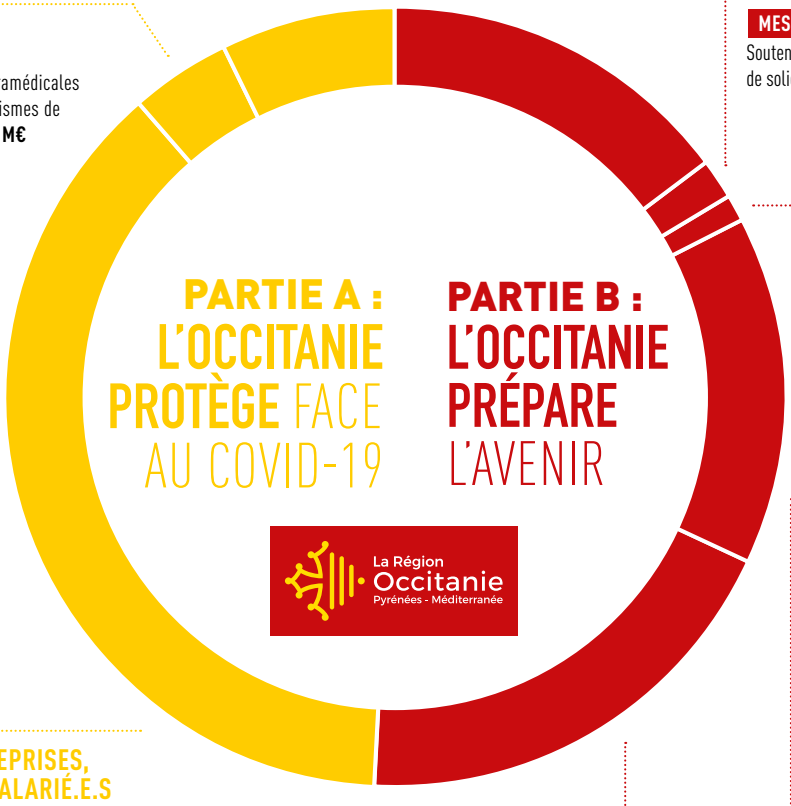

1 - LA RÉGION PRÉPARE **LA REPRISE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

MESURE 15
Fonds Régional de Garantie avec BPI France et prêt rebond..... **20 M€**
Effet de levier de 180 M€

MESURE 16
Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements ..... **15 M€**

2 - LA RÉGION FAVORISE **L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULURE ET DE LA PÊCHE**

MESURE 17
Contribuer à l'autonomie alimentaire..... **3 M€**

MESURE 18
Soutenir les secteurs de la pêche et portuaire – Fonds de solidarité pêche ..... **1,2 M€**

3 - LA RÉGION PRÉPARE **LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE**

MESURE 19
Promouvoir « l'Occitalité » et la destination Occitanie ..... **2,5 M€**

4 - LA RÉGION **AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX**

MESURE 20
Créer un « Fonds solutions associations Occitanie » ..... **5 M€**
Faciliter l'octroi des subventions.. **30 M€**

5 - LA RÉGION LANCE **UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE**

MESURE 21
Plan de relocalisation d'industries en Occitanie ..... **45 M€**

MESURE 22
Comité Occitanie de pilotage stratégique de l'économie afin de préparer l'avenir

PARTIE A :
L'OCCITANIE PROTÈGE FACE AU COVID-19

1 - LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN

MESURE 1
la Région achète et fournit des masques face à la pénurie..... 14,2 M€

MESURE 2
la Région accompagne les entreprises qui produisent du matériel sanitaire en Occitanie ..... 1 M€

MESURE 3
la Région adapte son offre de transport pour les habitant.e.s et met en place des aides aux déplacements des personnels du secteur de la santé .....2,5 M€

MESURE 4
la Région favorise les dons alimentaires, d'équipements, et participe à la réquisition d'établissements

2 - LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER

MESURE 5
la Région encourage les apprenant.e.s en formations paramédicales et sociales à se mobiliser pendant la crise et soutient les organismes de formations sanitaires et sociales ..... 2,8 M€

MESURE 6
la Région contribue à assurer la continuité pédagogique pour les lycéen.ne.s et les étudiant.e.s ..... 1,5 M€

MESURE 7
la Région adapte son offre de formation pour les demandeurs d'emplois ..... 2 M€

MESURE 8
la Région lance pour les salarié.e.s le plan « Former plutôt que licencier » ..... 4 M€

3 - LA RÉGION PROTÈGE LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S, ET LES SALARIÉ.E.S

MESURE 9
la Région a instauré un service régional de proximité avec les Maisons de Ma Région et Ad'Occ. Et un appui juridique en partenariat avec les barreaux de Toulouse et Montpellier .....0,5 M€

MESURE 10
la Région co-préside aux côtés de l'Etat la réunion de la cellule de continuité économique Etat-Région avec les fédérations des professionnels

MESURE 11
la Région s'engage à assurer l'exécution des contrats et marchés, la continuité des paiements des subventions et à faciliter leurs règlements.....30 M€

MESURE 12
la Région suspend les remboursements des avances remboursables et exonère de loyers des entreprises hébergées en pépinières gérées par la Région et les petites entreprises des ports régionaux .....7,4 M€

MESURE 13
« Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » pour les entreprises de 0 à 10 salariés.....50 M€

MESURE 14
Fonds pour les entreprises en difficultés de + 10 salariés - adoption d'un dispositif complémentaire et temporaire : entreprises en crise de trésorerie suite au Covid-19 .....10 M€

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN

Mesure 1 - Commande de 10 millions de masques : 14,2 M€

Afin de répondre aux besoins identifiés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en Occitanie, la Région a commandé **10 millions de masques, dont 5 millions de modèles FFP2 et 5 millions de FFP1**. Cette commande a été réalisée en coordination avec les autres Régions pour l'acheminement et avec les Conseils départementaux d'Occitanie pour la diffusion sur le territoire. L'enveloppe dédiée par la Région est de 14,2 M€, mais seuls les masques réceptionnés seront payés, et une compensation sera versée par les Départements bénéficiaires qui ont commandé 4 millions de masques.
A destination des personnels des CHU du territoire et groupements hospitaliers de territoire (FFP2), ainsi que des soignants du secteur privé – EHPAD, infirmiers, médecins, pharmaciens, aides à domicile – leur répartition sera réalisée sur la base d'une cartographie des besoins coordonnée par l'ARS, en lien avec les Départements.
La Région a également récolté des masques et matériels de protection stockés dans certains lycées, au bénéfice de centres hospitaliers et du personnel sanitaire rencontrant une situation d'urgence particulière. Ainsi, 25 000 masques ont pu être donnés.

Mesure 2 - Soutien aux entreprises régionales produisant du matériel sanitaire : 1 M€

De nombreuses entreprises régionales produisant du matériel sanitaire, ou pouvant réorienter leur production dans ce domaine, nécessitent aujourd'hui un soutien particulier afin d'adapter, augmenter ou réorienter leur capacité de production et ainsi répondre à la demande. Ces entreprises qui produisent un matériel essentiel pour lutter contre la pandémie (gel hydroalcoolique, visières de protection, masques…) **pourront ainsi bénéficier d'un soutien de la Région via 2 dispositions :**

- **Le Pass Rebond**
- **Le dispositif Entreprise en Crise de Trésorerie COVID**, en sus des dispositifs Bpifrance, qui permettra d'intervenir sur les problématiques de trésorerie.

Mandatée par la Région, l'agence Ad'Occ a déjà recensé **150 entreprises régionales engagées dans une démarche d'augmentation de production ou de réorientation d'activité**. Elle les accompagne afin de qualifier les projets pouvant bénéficier de ces dispositions.

A TITRE D'EXEMPLES, LES ENTREPRISES SUIVANTES POURRONT BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DE LA RÉGION :

- **Paul Boyé Technologies à Labarthe-sur-Lèze (31)** : cette entreprise fabrique 1 million de masques FFP1 et FFP2 par semaine et en produira 2,5 millions dans les 3 semaines à venir, grâce à son extension.
- **L'entreprise Nayrac à Landorthe (31)** qui fabrique de nouveaux types de masques réutilisables et agréés par la DGA (objectif de 3 000 masques par jour).
- **L'entreprise Eminence à Aimargues (30)** qui diversifie son activité de fabrication de sous-vêtements pour hommes vers la production de masques.
- **L'atelier Tuffery à Florac (48)** producteur de jeans, qui diversifie ses process pour créer des masques non médicaux.
- **FEMSO industries à Aucamville (31)** intervenant dans le domaine de l'aéronautique et qui réoriente sa production pour fournir des visières de protection destinées aux personnels soignants (400 kits/jour) et a exprimé un besoin de soutien en investissement.

Mesure 3 - Adaptation de l'offre de transport et mise en place d'un service de transport à la demande pour les personnels soignants : 2,5 M€

La Région a adapté les services de transport liO (TER et autocars interurbains) en tenant compte d'un double impératif : limiter les déplacements tout en permettant aux personnels contraints de se déplacer de pouvoir bénéficier d'une offre adaptée. Elle engage **2 nouvelles mesures :**

- ⇨ Depuis le 17 mars **gratuité des services de transports liO** (TER, autocars et TAD) pour l'ensemble des personnes contraintes de se déplacer, dont les professionnels de santé.
- ⇨ **À partir du 6 avril, service de transport à la demande pour les personnels des centres hospitaliers et EHPAD** membres des 14 Groupements Hospitaliers de Territoire d'Occitanie (102 établissements) et ayant besoin d'un transport interurbain (pour les usagers résidant sur le territoire d'une métropole ou agglomération, seuls les trajets dont la commune de destination ne se situe pas dans la même agglomération ou métropole que la commune de départ sont pris en charge par le service de TAD). Pour en bénéficier, l'usager est invité à formuler sa première demande auprès de **la centrale de réservation mise en place par la Région : numéro vert 0805 460 306.**

+ d'information : www.lio.laregion.fr/COVID-19-navettes-gratuites-hopital-EHPAD

Par ailleurs, la Région indemnisera les transporteurs routiers titulaires de ses marchés pour un montant de 30M€ (cf mesure 11).

Mesure 4 - La Région favorise les dons alimentaires, d'équipements et participe à la réquisition d'établissements.

Les personnes et organismes déjà fragilisés sont particulièrement exposés aux nombreuses conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire. Aussi, la Région a engagé **plusieurs démarches et mesures incitatives** qui leur sont destinées :

- **Mise à disposition des Cités scolaires de Lectoure et Joffre à Montpellier** pour accueillir des enfants de soignants.
- **Incitation des lycées de la région à se mobiliser :** dons à des associations (banque alimentaire, épiceries solidaires, resto du cœur, secours catholique, EHPAD…) des **denrées non stockables** lors de leur fermeture. Plusieurs établissements ont ainsi pu faire des dons compris entre 200€ et 20 000€ ; dons de **matériels de protection individuelle** (masques, blouses, charlottes, lunettes, sur-chaussures…).

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER

Mesure 5 - La Région garantit la poursuite des parcours en formations paramédicales et sociales qui relèvent de sa responsabilité dont les stages (2,8 M€ pour les aides aux apprenant.e.s), et encourage à la mobilisation au-delà des stages :

- **Continuité pédagogique** en maintenant tous les moyens accordés aux organismes de formation que la Région agrée / autorise pour les formations paramédicales et sociales ; en particulier avec la mise à disposition de plate-formes de formation à distance,
- **Poursuite de toutes les aides de la Région,** même si les parcours de formations, dont certains stages, sont perturbés.

Sans aucune formalité à faire, maintien du versement :

- des bourses sous condition de ressources aux 4077 bénéficiaires,
- des rémunérations des demandeurs d'emploi en formation de niveau 3 (formations d'ambulancier.e, d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant.e, d'accompagnant éducatif et social),
- des aides dédiées aux signataires d'un contrat avec la Région pour la fidélisation d'aide-soignant.e.s dans les territoires ruraux auprès des employeurs de l'aide à domicile et des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées,
- des indemnités de stage aux 6698 étudiant.e.s en soins infirmiers (versement par l'intermédiaire des organismes de formation, financés pour cela par la Région).

- **Cumul des aides de la Région avec les rémunérations des employeurs si les apprenant.e.s se portent volontaires pour des vacations ou CDD.**

Mesure 6 - Contribution à la continuité pédagogique pour les lycéens et étudiants : 1,5 M€

La Région Occitanie se mobilise pour assurer la continuité pédagogique sur l'ensemble de son territoire, et permettre à chaque lycéen et étudiant de poursuivre son cursus scolaire dans les meilleures conditions possibles.

- **Mise à disposition de 1 500 ordinateurs portables** aux 8 Universités d'Occitanie pour les étudiants boursiers ne disposant pas d'équipement. Les ordinateurs seront livrés aux Universités à compter du 6 avril. Elles en assureront la distribution auprès des étudiants.
- **Mise à la disposition des Universités des solutions numériques de la Région** pour déployer des classes virtuelles (travail en groupes interactifs en ligne). En lien avec les Universités, la Région va ainsi mobiliser ses équipements développés pour la formation continue à distance et ses marchés publics pour l'achat de licences dédiées aux classes virtuelles.
- **Saisine des opérateurs téléphoniques** pour leur demander un effort de solidarité envers leurs abonnés étudiants, au travers notamment d'un accès gratuit et illimité aux données.
- **Continuité pédagogique via le numérique éducatif** avec le renforcement de l'ENT (environnement numérique de travail). Le fort investissement collectif des équipes techniques, des services régionaux et des rectorats ont permis d'assurer la gestion du flux (600 000 connexions par jour, soit 4 fois plus qu'en temps normal).
- **Prêts de 200 ordinateurs** supplémentaires à des élèves boursiers de lycées publics.

Mesure 7 - Offre de formation adaptée et maintien des rémunérations pour les demandeurs d'emploi en formation : 2 M€

L'expertise reconnue de la Région Occitanie en matière de formation, notamment de solutions « à distance », lui permet aujourd'hui d'**assurer les parcours pédagogiques de demandeurs d'emploi et de proposer ses services à d'autres Régions.**

- Les organismes de formation ont été invités à rendre accessibles à distance leurs modules de formation, via la plateforme régionale, permettant ainsi **à plus de 10 000 demandeurs d'emploi (au 27/03)** de continuer leur parcours via **750 formations** adaptées pour un suivi à distance. Les services de la Région poursuivent actuellement, en lien avec les différents organismes, le déploiement de cette solution de formation à distance pour les programmes pouvant être adaptés.
- Que la formation soit réalisée à distance ou temporairement stoppée, **la Région maintient la rémunération des stagiaires** pendant la période de confinement.
- Enfin, **la Région met son expertise au service des autres Régions françaises en leur proposant l'accès à sa plateforme de formation à distance** afin de permettre à tous les demandeurs d'emploi de poursuivre leur formation pendant le confinement.

Mesure 8 - La Région lance pour les salariés le plan « Former plutôt que licencier »

Dans un contexte marqué par une forte baisse d'activité pour de nombreuses entreprises, la Région Occitanie a souhaité aller plus loin et a lancé le plan « Former plutôt que licencier ». L'objectif : permettre aux salariés de s'inscrire dans un plan de formation afin de conserver et/ou développer des compétences mais aussi pour anticiper la reprise.
A travers ce plan, la Région s'engage à :

- **Apporter un soutien financier aux OPCO** (Opérateurs de compétences) pour soutenir les actions de formation des salariés ;
- **Mettre à disposition sa plateforme de formation à distance** dont les OPCO pourront s'emparer afin que les organismes sélectionnés puissent proposer aux salariés des modules accessibles de chez eux.

La Région a prévu d'engager 4 M€ pour la mise en œuvre de ce plan.

Pour en bénéficier, les entreprises qui le souhaitent doivent se rapprocher directement de l'Opérateur de compétences (OPCO) auquel elles sont rattachées ou contacter les services de la Région au 0800 00 70 70 (numéro vert).

LA RÉGION PROTÈGE LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S ET LES SALARIÉ.E.S

Mesure 9 - La Région a instauré un service régional de proximité avec les Maisons de Ma Région et son agence régionale de développement économique Ad'Occ

Restant à l'écoute des entreprises et afin de les guider vers l'aide la mieux adaptée à leurs difficultés, la Région Occitanie a mis en place très rapidement **un numéro vert d'appel unique et gratuit : le 0800 31 31 01**. Les équipes de la Région sont mobilisées pour traiter les 800 appels reçus en moyenne par jour depuis l'ouverture de ce numéro.
En outre, **la Région propose du conseil juridique en partenariat avec les Barreaux de Toulouse et Montpellier** : elle financera des consultations juridiques pour permettre aux entreprises régionales de bénéficier de conseils en droit social et droit bancaire, notamment pour la mise en œuvre de leur plan de continuité de l'activité.
Les entreprises, via le numéro vert régional, seront orientées vers des avocats spécialisés : la première consultation sera gratuite. Si le besoin exprimé nécessite une seconde consultation, celle-ci sera cofinancée par la Région.
Une enveloppe de 500 000€ est réservée.

Mesure 10 - La Région co-préside aux cotés de l'Etat la réunion de la cellule de continuité économique Etat-Région avec les fédérations des professionnels

Afin de jouer un rôle de relais d'information et d'accompagnement, cette cellule se réunit de manière hebdomadaire. Elle rassemble l'ensemble des fédérations de professionnels d'Occitanie, les chambres consulaires et les institutionnels en charge du développement économique.

Mesure 11 - La Région s'engage à assurer l'exécution des contrats et marchés, la continuité des paiements des subventions et à faciliter leurs règlements, notamment pour les transporteurs routiers : 30 M€

Afin de limiter l'impact de la baisse d'activité de la Région sur celle de ses prestataires, la Région a pris plusieurs engagements et notamment celui de la **continuité de tous les paiements** aux entreprises et associations au titre du plan de continuité.

Par ailleurs, la Région s'engage à faciliter l'exécution des contrats en cours et à ne demander **aucune pénalité de retard** aux entreprises engagées par marché avec la Région.
Enfin, la Région s'engage à verser une indemnité **aux titulaires des marchés régionaux de transports routiers scolaires** ou réguliers dont l'activité a cessé depuis le 16 mars.

Mesure 12 - La Région suspend les remboursements des avances remboursables et exonère de loyers des entreprises hébergées en pépinières gérées par la Région et les petites entreprises des ports régionaux : 7,4M€

Afin de préserver les entreprises, la Région Occitanie a décidé de **geler tous les remboursements d'avances**, soit 152 M€ d'encours actuellement. Les échéances dues entre le 1er avril et le 30 septembre 2020 ne seront donc pas demandées, et reportées à la fin du plan de remboursement initial.

La Région **exonère par ailleurs de loyers les entreprises hébergées en pépinières régionales** (Montauban, Martres-Tolosane, Réalis à Montpellier), et de redevances domaniales les entreprises installées dans les ports régionaux éligibles au fonds national de solidarité, pour une durée de 6 mois, de mars à août 2020.

Mesure 13 - Un fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 10 salariés : 50 M€ pour les mois de mars et avril

Il s'inscrit dans le cadre du fonds Etat de 1 Md€ en mars et 1 Md€ en avril pour les TPE de 1 à 10 salariés. La Région instruira les demandes liées à cette mesure.

Le dispositif fonds de solidarité mis en place en Occitanie par l'État et la Région vient en aide aux petites entreprises touchées par la crise et s'articule en trois volets :

- **Volet 1 : une aide de l'État de 1 500€** pourra être versée aux indépendants, micro entrepreneurs, TPE dans la situation d'une fermeture administrative ou de baisse de chiffre d'affaires de plus de 50% entre mars 2019 et mars 2020. Une simple déclaration sur le site de la DGFIP permettra de bénéficier de cette aide à partir du 1er avril.
- **Volet 2 : une aide financée par les Régions de 2000€** pour les indépendants, micro entrepreneurs, TPE dans la situation d'une fermeture administrative ou de baisse de chiffre d'affaires de plus de 50% entre mars 2019 et mars 2020 (sur justificatif). Les dossiers seront déposés sur le site de la Région Occitanie (laregion.fr), l'instruction des dossiers sera assurée par la Région dans les conditions fixées par le décret. Le paiement étant assuré par la DRFIP. Le dépôt des demandes sera possible à compter du 10 avril.

⇨ **Volet 3 : un dispositif de solidarité exceptionnel spécifique à l'Occitanie** prévoyant une aide de la Région aux entreprises de 0 à 10 salariés (TPE, indépendants, et micro-entrepreneurs) dont le chiffre d'affaires aura baissé de 40 à 50% entre mars 2019 et mars 2020.

- Une aide de 1000€ sera versée pour les indépendants ou les entreprises à 0 salarié.
- Une aide de 1500€ sera versée aux entreprises de 1 à 10 salariés.

Mesure 14 - Fonds pour les entreprises en difficultés de + 10 salariés : adoption d'un dispositif complémentaire et temporaire : entreprises en crise de trésorerie suite au COVID-19 : 10 M€

En complémentarité de son Contrat Entreprises en Difficulté et jusqu'au 31 décembre 2020, la Région met en place un dispositif temporaire, en lien avec les Commissaires aux Restructurations et à la Prévention et la Banque de France, pour venir en aide aux entreprises en crise de trésorerie suite à la crise sanitaire et sans accès au crédit bancaire.

Dédiée aux entreprises de plus de 10 salariés ayant au moins une année d'existence, cette aide sera constituée d'une avance remboursable correspondant au maximum à 50% des dépenses, avec un plafond d'avance remboursable à 300 000 €. Un différé de deux années pourra être fait, puis s'ouvrira un plan de remboursement sur 6 années au maximum.

PARTIE B :
L'OCCITANIE PRÉPARE L'AVENIR

1 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

MESURE 15
la Région, en partenariat avec Bpifrance, abonde le Fonds Régional de Garantie et crée un prêt rebond afin de renforcer la trésorerie et de financer les besoins immédiats et la reprise d'activité .....**20 M€. Effet de levier de 180 M€**

MESURE 16
la Région crée le Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise.....**15 M€**

2 - LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE

MESURE 17
la Région accroît l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits, alimentaires et de la mer, locaux et régionaux.....**3 M€**

MESURE 18
La Région apporte un appui spécifique aux secteurs de la pêche et portuaire – Fonds de solidarité pêche .....**1,2 M€**

3 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

MESURE 19
la Région promeut « l'Occitalité » et la destination Occitanie .....**2,5 M€**

4 - LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

MESURE 20
la Région crée un « Fonds solutions associations Occitanie » .....**5 M€**
Faciliter l'octroi des subventions..**30 M€**

5 - LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

MESURE 21
Un plan de relocalisation d'industries en Occitanie.....**45 M€**

MESURE 22
la Région dédie avec ses partenaires un Comité Occitanie de pilotage stratégique de l'économie afin de préparer l'avenir

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Mesure 15 - La mise en œuvre d'un prêt rebond à 0% pour renforcer les fonds propres des entreprises et financer les besoins immédiats ainsi que la reprise d'activité en concertation avec les banques et la création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI

- **Le prêt rebond à 0% : 15 M€ pour un effet levier de 80 M€**
  - Prêt de 7 ans, avec un différé de 2 ans
  - Prêt de 10 000€ à 300 000€ en parallèle d'un prêt bancaire du même montant
  - Ouvert à toutes les PME à partir d'un an d'existence
- **Le fonds régional de garantie bancaire avec BPI : 5 M€ avec effet de levier pour 100M€ de prêts de trésorerie** auprès des banques afin qu'elles assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises, articulé avec le fonds national. Cette garantie porte sur des prêts inférieurs à 300 000€.

Mesure 16 - Création du Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise : 15 M€

Le Pass Rebond Occitanie s'appuie sur les Pass existants à savoir : le Pass Occitanie, le Pass Tourisme, le Pass Tourisme Social et solidaire, le Pass agri-tourisme, le Pass Agro-Viti dynamique, le Pass agri-valorisation et le Pass bois. Il est également ouvert aux entreprises conchylicoles et aux entreprises de transformation des produits de la mer.

- **Le montant maximal de la subvention est porté à 200 000€** contre 20 000€ auparavant
- **Un taux de subvention de 50%** pour l'ensemble des filières en augmentation notamment sur les filières agricoles,agro-alimentaires et touristiques
- **Une avance de 50%** à la signature de l'arrêté ou de la convention attribuant l'aide
- **La possibilité de cumul du Pass Rebond Occitanie avec un Pass existant** ainsi que la possibilité d'accorder un Pass Rebond Occitanie sans avoir soldé un Pass préalablement attribué.

LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE

Mesure 17 - Accroître l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires et de la mer, locaux et régionaux.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a lancé le 24 mars dernier une plateforme digitale pour promouvoir la livraison de proximité afin d'aider les producteurs et commerçants du secteur alimentaire du territoire à maintenir leur activité économique, et permettre aux citoyens de consommer local et frais tout en restant à leur domicile. A ce jour, 3 200 producteurs se sont enregistrés sur la plateforme www.solidarite-occitanie-alimentation.fr

La Région a lancé depuis le jeudi 2 avril, une seconde plateforme digitale de mise en relation des producteurs de la région avec les fournisseurs de la grande distribution, afin de favoriser leur approvisionnement et livraison en produits régionaux.
Les producteurs souhaitant s'enregistrer sur cette nouvelle plateforme, se rendent sur le site www.solidarite-occitanie-alimentation.fr/referencement-producteur-pour-les-commercants/ et renseignent les produits qu'ils proposent, ainsi que les modalités de livraison (rayon de livraison, ainsi que les jours).

La Région interviendra aussi pour accompagner la livraison. Ainsi, deux mesures sont prises :

- **Une aide à la livraison à destination des producteurs de 80€ par semaine** (avec un effet rétroactif à la date du début du confinement soit le mardi 17 mars). Les exploitants et chefs d'entreprises agricoles inscrits sur la plateforme pourront faire la demande via un formulaire disponible sur la plateforme.
- La Région accompagnera la création d'initiatives de co-livraison regroupant plusieurs producteurs ou entreprises agricoles permettant d'assurer un approvisionnement local durable régulier.
  Pour bénéficier de cette aide, un dossier devra être déposé sur le site en ligne www.solidarite-occitanie-alimentation.fr dans l'espace dédié à cet effet. Le montant maximal de l'offre s'élèvera à maximum **3 000€ par initiative**.

Enfin, pour les plus démunis, la Région contribue à l'aide alimentaire régionale
Avec le souci d'assurer la continuité de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire, en veillant à identifier et intégrer de nouveaux bénéficiaires mis en situation de précarité alimentaire par la crise (étudiant.e.s, travailleurs pauvres, personnes âgées, foyers à faible revenus…), la Région se mobilise :

- En lien avec les services de l'Etat, une coordination régionale est mise en place pour aiguiller et faciliter les dons des distributeurs et producteurs locaux aux associations de l'aide alimentaire ;
- Les associations pourront bénéficier des aides existantes (aides à l'investissement) ou exceptionnelles (aides à la livraison) mises en place par la Région pour la collecte et la distribution des denrées alimentaires.

HORTICULTURE : LA PRÉSIDENTE DE RÉGION ÉCRIT AU PREMIER MINISTRE

Dès le 27 mars dernier, la Région a saisi le Premier ministre et ses ministres concernés pour les alerter sur le fait que les entreprises horticoles petites ou grandes, producteurs en vente directe ou grossistes réalisent habituellement plus de 50 % de leur chiffre d'affaires entre le 15 mars et le 1er juin. Compte tenu des contraintes sanitaires fixées, cette filière se trouve particulièrement impactée tant par les fermetures de commerces « non essentiels » (jardineries, fleuristes, magasins de coopérative …) que par le problème logistique de l'approvisionnement des professionnels. A ces difficultés s'ajoute une concurrence déloyale de la part de certains commerces de grande distribution qui vendent des plants produits hors de France. La Région a donc demandé au Premier ministre de bien vouloir étudier, au-delà de la réouverture partielle des marchés de plein vent essentiels à l'écoulement des plants potagers, une exception réglementaire pour permettre à ces entreprises d'ouvrir dans cette période où le loisir du jardin est aussi bénéfique pour les personnes confinées. Par ailleurs, la plateforme « consommer les produits locaux », décrite dans le paragraphe ci-dessus, sera ouverte aux horticulteurs.

Mesure 18 - La Région apporte un appui spécifique aux secteurs de la pêche et portuaire, et crée un Fonds de Solidarité Pêche

Le secteur des produits de la mer rencontre de grandes difficultés, bien que relevant du secteur alimentaire, du fait de l'absence de demande des consommateurs que ce soit sur les marchés de proximité, dans la grande distribution ou via les mareyeurs qui approvisionnent les marchés espagnols et italiens à partir des criées d'Occitanie. Pour soutenir ces activités alimentaires, la Région met en place des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques de chacun des métiers.

Toutes ces entreprises sont éligibles et peuvent prétendre au Fonds National de Solidarité (dispositif Etat) ainsi qu'au Fonds de Solidarité Exceptionnel d'Occitanie. Dans chaque domaine d'activité un dispositif complémentaire est proposé conjointement avec l'Etat (par exemple, arrêts temporaires pour les chalutiers ou sur le chômage partiel pour les marins).

Pour aider spécifiquement les petits métiers, la Région met en place un **Fonds de Solidarité Pêche doté de 1,2 M €.**

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

Mesure 19 - La Région promeut la destination Occitanie : 2,5M€

L'Occitanie a, bien avant les autres destinations françaises, démontré que la croissance de son économie touristique serait beaucoup plus portée par la consommation de loisirs et de séjours des clientèles locales et nationales. La Région et le Comité Régional du Tourisme Occitanie (CRTO), en coordination étroite avec les professionnels, mettent en place un plan d'actions, opérationnel dès la sortie de crise, visant à assurer la relance de la destination Occitanie en s'appuyant sur son savoir-faire et ses moyens financiers. Ce plan visera prioritairement la relance de la consommation régionale. Cela passera par un travail de communication sur la destination touristique Occitanie autour d'une campagne « Prenez des vacances dans votre zone ». Il s'agira également de capter le marché national et les quelques marchés internationaux fidèles, en jouant la carte de « l'Occitalité » adossée à des notions de qualité, de confiance, de liberté et d'évasion.

Il s'articulera autour de 3 axes :

1- Construire un plan d'action de promotion puissant, opérationnel dès la sortie de sortie de crise

2- Renforcer l'ingénierie touristique proposée par la Région et son CRT Occitanie en direction des territoires

3- Promouvoir un tourisme d'avenir durable.

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

Mesure 20 - La Région crée un fonds Solutions associations Occitanie (5 M€)

La Région Occitanie crée le « Fonds Solutions associations Occitanie », représentant 35 M€ dont 5 M€ destinés à soulager les associations organisatrices d'événements, affectées par les obligations de confinement.

Les associations pourront d'une part bénéficier du paiement de la totalité des subventions votées pour l'exercice 2020, pourvu que leurs dépenses soient au moins égales au montant de la subvention régionale, sur la base d'une attestation sur l'honneur et de contrôles a posteriori. Ce dispositif dérogatoire concerne les subventions votées d'un montant inférieur à 500 000 €.

Les associations pourront également solliciter une aide au fonds exceptionnel Solutions. Cette aide financière vise à soulager les associations qui pourront ainsi honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires ainsi que les rémunérations des salariés. Sont éligibles les projets associatifs d'un budget total d'au moins 20 000 € et ayant un déficit de ressources propres de plus de 40 %. Le fonds prendra en charge 25 % de ce déficit dans la limite d'un montant maximum d'aide de 30 000 €. Pour ce fonds Solutions, la Région agit notamment en coordination avec l'Etat, les Départements pour accompagner au mieux le tissu associatif.

LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

Mesure 21 - Un plan de relocalisation d'industries en Occitanie : 45 M€

La crise économique mondiale déclenchée par le Covid-19 a mis en évidence la fragilité de l'industrie nationale. C'est pourquoi la Région, en lien et concertation avec les industriels implantés en Occitanie, les grands donneurs d'ordre et l'Etat, mènera un **travail de recensement des relocalisations nécessaires**. Seront ciblés en priorité les investissements qui répondent aux besoins de la population dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'environnement et de l'énergie afin d'assurer l'indépendance stratégique et la résilience de l'économie pour assurer les besoins vitaux et fondamentaux des habitants.

La Région appelle à un plan de relance national avec à la clé la relocalisation industrielle.

Mesure 22 - La Région dédie avec ses partenaires un Comité de pilotage stratégique régional de l'économie à la préparation de l'avenir

Ce comité de pilotage stratégique régional de l'économie en Occitanie, coprésidé par le Préfet de région et la Présidente de Région, sera composé des consulaires, des pôles de compétitivité et clusters régionaux, des branches professionnelles, de la Banque de France, de Bpifrance, de la Fédération Régionale des Banques mais aussi des représentants du monde industriel et économique. Ce comité de pilotage constitue un cadre régulier de dialogue, au plus proche des besoins des entreprises et des territoires.